

Maison de la Nature et de l'Environnement

Conseil Exécutif du 27 septembre 2013

DÉLIBÉRATION N°231/2013

**VENTE DU GUIDE NATURE ÉDITÉ PAR LA MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n°79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** la délibération n°143 du 28 mai 2013 acceptant la dévolution de l'actif de l'association MNE à la Collectivité Territoriale ;
- VU** la demande de la Directrice de la Maison de la Nature et de l'Environnement du 13 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du Conseil Exécutif du 24 septembre 2013, les règles du quorum n'étaient pas réunies pour le vote de cette délibération, il s'est tenu une réunion du Conseil Exécutif le 27 septembre 2013, et que l'adoption de cette délibération n'était plus liée par les règles du quorum ;

SUR le rapport de son Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial approuve la vente du guide nature par le service territorial Maison de la Nature et de l'Environnement.

ARTICLE 2 : Le Conseil Exécutif approuve les tarifs proposés pour la vente du guide nature ainsi qu'il suit :

- au tarif de 13,50 € l'unité pour les acheteurs le revendant (associations [ex. CRT], librairies, etc.)
- au tarif de 15,00 € l'unité en vente directe aux particuliers par le service territorial MNE. Les frais d'expédition, le cas échéant, seront facturés à l'acheteur au moment de l'envoi.

Adopté

6 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Transmis au représentant de l'État

Le 30 SEP. 2013

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Conseil Exécutif du 27 septembre 2013

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**VENTE DU GUIDE NATURE ÉDITÉ PAR LA MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

L'association Maison de la Nature et de l'Environnement a transmis son actif à la Collectivité Territoriale le 28 mai 2013. Parmi cet actif, figurait un stock de Guide Nature, ouvrage de vulgarisation de la biodiversité, s'élevant à 1 453 exemplaires dont une partie est amenée à être offerte aux partenaires du service territorial MNE.

Durant l'été 2013, le service territorial MNE a fait traduire et éditer une version anglaise du Guide Nature, imprimée à 2 000 exemplaires dont une partie est amenée à être offerte aux partenaires du service territorial MNE.

Aussi, je vous propose la mise en vente du Guide Nature par le service territorial MNE ainsi qu'il suit :

- au tarif de 13,50 € l'unité pour les acheteurs le revendant (associations [ex. CRT], librairies, etc.)
- au tarif de 15,00 € l'unité en vente directe aux particuliers par le service territorial MNE. Les frais d'expédition, le cas échéant, seront facturés à l'acheteur au moment de l'envoi.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Stéphane LENORMAND